

Aide au conseil performance industrielle

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide au conseil performance industrielle soutient les PMI/PME de Nouvelle-Aquitaine à recourir à des consultants extérieurs à des moments importants de leur développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises de Nouvelle-Aquitaine ayant un effectif ? à 10 salariés et qui intègrent la démarche Usine du futur.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ces prestations de conseil peuvent concerner :

- la stratégie et plan de développement,
- le marketing et la commercialisation,
- la diversification,
- la stratégie numérique,
- la gestion des compétences et des ressources humaines,
- la gestion du système d'information, de gestion des flux internes (hors SSII),
- l'éco-conception, maîtrise de l'énergie, démarche Qualité-Sécurité-Environnement,
- la transmission.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les prestations externes (coûts des études / prestations de conseil).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention à hauteur de 50% maximum du coût HT des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Contactez le Service Relation aux Usagers - Direction de la performance industrielle au 05 49 38 49 38.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00